

PROTOCOLE CED 85 d'ORGANISATION des ÉPREUVES SPORTIVES - 4eme Edition

La FFPS Eau Douce nous permet - sous certaines conditions - la reprise des épreuves de compétition
Mise à jour du 28 août, suite instructions de J-L QUERNEC, Président de la FFPS ED

Pour la Commission Eau Douce de Vendée, nous allons pratiquer notre sport sous ce protocole :

Les organisateurs s'engagent à faire respecter les consignes sanitaires en vigueur à la date de l'épreuve sportive. Cela s'applique pour tous les concurrents, licenciés ou pas. A ce jour, éviter les contacts entre personnes et objets, imposer le port du masque dans toute situation ou les participants et/ou organisateurs seraient amenés à se rapprocher, tels que tirage au sort, inscription et paiement, pesée, bar, et remise des prix. Il est suggéré de désigner un/une responsable qui veillera au respect des consignes et les fera appliquer avec autorité.

A ce jour, les secteurs de pêche ne doivent comporter que 10 concurrents maximum, espacés d'au moins 10 m. Les accompagnants sont fortement déconseillés, et dans tous les cas doivent se tenir en retrait du parcours. Aucune épreuve sportive ne peut être organisée sans l'autorisation de la commune ou de l'APPMA locale.

Si une épreuve sportive n'était pas gérée avec la rigueur indispensable, elle serait supprimée du challenge de Vendée et ses résultats ne seraient pas pris en compte. Si un concurrent refuse de se plier aux contraintes en vigueur, il sera exclu de cette épreuve.

1. Procédure d'inscription

- Aucun rassemblement dans un lieu fermé - Pas de regroupement, distanciation de rigueur, masque obligatoire.
- Pas de poignée de main ni embrassades, respectez les autres et soyez respecté(e).
- L'organisateur qui reçoit les engagements porte un masque
- Tarif arrondi pour les engagements (pas de monnaie à manipuler).
- Le concurrent qui s'engage conserve son masque et il est tenu de faire l'appoint.
- L'organisateur se nettoie régulièrement les mains au gel hydroalcoolique (conseillé à toutes et à tous).

2. Tirage au sort

- Un organisateur procède lui-même au tirage, il annonce une place, puis tire au sort le concurrent. Cela doit permettre le départ immédiat et individuel des pêcheurs vers leur places, et dans l'ordre du tirage.
- Aucune fiche n'est remise au concurrent qui doit mémoriser son tirage.
- Un autre organisateur note les noms, les places et les secteurs.
- Un responsable de secteur est désigné, il reçoit la liste des concurrents de son secteur et le matériel de pesée nettoyé au gel Hydroalcoolique.

3. Déroulement de l'épreuve sportive

- Les concurrents sont tenus de maintenir une certaine distanciation pendant les pauses et de porter un masque s'ils doivent quitter leur place.

4. Pesée

- Le responsable de secteur passe à chaque place, le concurrent verse seul sa pêche dans le récipient de pesée.
- Le responsable note le score sur la fiche. Le concurrent remet ses prises à l'eau sur sa place.

5. Bar et restauration

- Pas de café/brioche le matin. Pas de restauration, même si préparée dans le respect des mesures sanitaires.
- Il est préférable de ne pas organiser de bar, sinon, tenu par une personne avec masque, canalisation des consommateurs pour un accès individuel, pas de table, pas de banc, pas de regroupement, pas de gobelets...

6. Palmarès

- Il est déconseillé de remettre les billets versés pour les engagements comme lots (enveloppes).
- Lors de la remise des lots ou enveloppes, organisateurs et concurrents portent un masque.
- Si un concurrent refuse de porter un masque pour recevoir son lot, celui-ci est remis au concurrent suivant, et à défaut, lot remis au Club organisateur ou à l'AAPPMA locale détentrice des droits de pêche.
- Si lot enveloppe, il est conseillé de ne pas manipuler son contenu avant quelques heures.

Nous sommes conscients que la convivialité habituelle et légendaire de nos épreuves sportives en souffre, mais il est indispensable que nous soyons exemplaires dans nos organisations afin de ne pas être un vecteur de propagation du virus, ou de nous rendre vulnérables aux critiques.

Merci à toutes et à tous de passer cette délicate période avec sang-froid, prudence et bonne humeur.

Alain REGIS – Président de la Commission FFPS Eau Douce de Vendée